

bien, les choses ne se sont pas passées ainsi. Lorsque la personne en question eut acheté plusieurs milliers d'actions de la Banque de Montréal, celles-ci ont été divisées et elle a réalisé un profit considérable. Le fait qui m'a intéressé c'est que les actions de cette banque se sont révélées aussi rémunératrices que les principales valeurs spéculatives dans le domaine des ressources.

Même si d'aucuns peuvent prétendre que les actions bancaires constituent de bons placements et que pour le régime de l'entreprise privée fonctionnelle, nous devrions créer une autre banque, je doute qu'il faille en créer de nouvelles. En réalité, je suis loin d'être convaincu que la tendance qui se manifeste dans les milieux bancaires depuis 20 ans n'est pas heureuse. La Banque du Dominion et la Banque de Toronto ont fusionné pour devenir la Banque Toronto-Dominion. Il y a eu fusion de la Banque impériale et de la Banque de commerce. Je pourrais donner plusieurs autres exemples. Apparemment, la plupart des banques importantes ont fusionné avec d'autres depuis quelques années. Nous en sommes maintenant au point où le pays ne compte plus que cinq ou six grandes banques, si nous faisons exception d'une petite banque qui, chose étrange, fonctionne, sous l'empire de la loi sur les banques, car elle n'est ni de propriété ni de contrôle de Canadiens. Grâce à la fusion, les banques ont pris plus d'importance. Elles ont diversifié leurs opérations, y ajoutant les petits prêts et les prêts hypothécaires. La tendance ne favorise pas la création d'une nouvelle banque.

J'allais dire, monsieur l'Orateur, que si j'emprunte de l'argent d'une banque, le taux de l'intérêt que j'aurai à payer est fixe. Mais, ce n'est pas tout à fait vrai. Si je n'ai pas besoin de cet argent, je paierai un taux plus faible que si j'en ai un grand besoin. Il est plus facile pour moi d'emprunter de l'argent quand je n'en ai pas grand besoin. Quand j'en ai désespérément besoin, je n'en obtiendrai peut-être pas, et quand je n'en aurai pas besoin, les banques m'en prêteront. Telle a été mon expérience. Mais si j'avais vraiment besoin d'un prêt, je me ferais rouler quand aux taux d'intérêt, que j'emprunte à la Banque de la Nouvelle-Écosse, à la Banque royale ou à n'importe quelle autre banque. Les pages financières des journaux nous rappellent bien qu'il faut payer l'intérêt d'un prêt. C'est-à-dire, que l'on sait combien la banque centrale exige des banques à charte. Ce taux ne varie pas d'une banque à l'autre. Naturellement, du point de vue de l'investisseur, les valeurs bancaires sont lucratives, étant donné que les banques réalisent d'énormes profits. Toutefois, à titre de client, je dis que, la personnalité du directeur et le personnel mis à part, il n'y a pas de différence réelle entre une banque et une autre. Par conséquent, pourquoi créer une autre banque?

L'établissement des banques coûte très cher. Dans ma ville, qui compte 3,000 âmes, il y a trois banques. D'autres centres de 17,000 ou 18,000 âmes bénéficient peut-être des services de sept ou huit banques. Il semble que certaines petites villes ont plus d'institutions bancaires que de sociétés qui déposent leur argent. Les vieux immeubles bancaires ne sont pas abandonnés. Les opérations de banque se poursuivent dans des édifices qui n'appartiennent plus aux banques qui y faisaient déjà des affaires. Même après la fusion, les anciens baux sont maintenus. Les banques aiment à avoir une seconde succursale. Ainsi, rue Sparks, il y a deux banques du même nom et parfois lorsque je n'inscris que «Rue Sparks» sur mes chèques en y omettant l'adresse précise de la banque, on me les retourne avec la mention «Sans provision». Je n'ai pas de compte à la grande succursale; je ne fais mes dépôts qu'à la petite.

[M. Peters.]

Il est évident que nous disposons de plus d'immeubles qu'il n'en faut dans la région pour nos services bancaires.

On n'a certainement pas tenu compte des facteurs sociaux dans l'établissement des banques. Si vous allez emprunter de l'argent d'une caisse populaire ou d'une caisse de crédit, on ne vous accueille pas de la manière dont le ferait le service de petits prêts d'une des banques à charte. Les caisses ont une façon particulière de s'occuper des prêts. Aussi, les compagnies de finance traitent leurs clients différemment. On me dit que les compagnies de finance procèdent au recouvrement de dettes d'une façon entièrement différente des sociétés de crédit, des caisses populaires et des banques. Nous devrions être bien prudents, monsieur l'Orateur, avant d'établir un nouveau véhicule pour faire de l'argent dans le domaine bancaire. Pour ma part, j'aimerais réellement voir un peu plus de concurrence dans ce domaine. Si une banque ne paie que 4 p. 100 d'intérêt sur les dépôts, je préférerais aller à une banque qui m'offrirait 4.25 p. 100, ou à une troisième qui ne m'offrirait peut-être que 3.75 p. 100. Si cela était possible, il y aurait plus de concurrence dans le domaine bancaire; ce qui n'existe pas, je crois, en ce moment. Si une banque modifie son taux d'intérêt sur les dépôts, toutes les autres lui emboîtent le pas. Du point de vue du grand public, il ne sert absolument à rien d'avoir 7 ou 8 banques au pays. Il y a des frais. C'est un peu comme une compagnie d'assurance. Si une compagnie d'assurance s'installe dans une ville, il lui faut de l'argent pour construire un immeuble. Quelqu'un doit payer. J'ai tendance à croire que ces frais s'ajoutent à ma police d'assurance-vie ou automobile et qu'en fin de compte j'y participe. En créant une compagnie d'assurance, on gagne de l'argent. C'est un bon placement. Mais il ne sera pas forcément fait dans l'intérêt du pays.

• (5.20 p.m.)

Les députés d'en face parlent de concurrence. Je suis convaincu qu'aucun d'entre eux ne pourrait démontrer que la concurrence règne parmi les institutions bancaires. Il n'y a pas de concurrence. C'est peut-être une excellente façon d'investir, mais pour le grand public, les banques ne se font pas concurrence. Cela ne satisfait pas suffisamment les besoins du public. Dans le cas contraire, ni la Banque d'expansion industrielle ni la SCHL n'existeraient. C'est nous autres qui assumons tous les risques dans le secteur des investissements. Nous nous occupons des mauvais investissements pour laisser aux banques les bons placements. Il semble stupide de permettre à certains gens de venir dire au Parlement qu'elles se sont entretenues avec 80 sociétés d'investissement lesquelles, après avoir sondé l'opinion de leurs clients, ont décidé que la création d'une nouvelle banque constituait un bon investissement et un bon moyen pour faire de l'argent. C'est un endroit où l'on peut déposer ses fonds avec une bonne possibilité de tirer un profit élevé.

Je ne saurais dire, pas plus que le député qui a posé la question, si oui ou non les banques ont un rôle à jouer dans l'expansion de notre industrie. Il y a suffisamment de banques pour assurer la concurrence nécessaire. Si nous ne sommes pas de cet avis, il en faudrait conclure que les députés qui nous ont précédés ont manqué à leur devoir envers le Parlement et les Canadiens. Je n'ai pas connaissance qu'ils aient refusé une fusion bancaire, ni envisagé un pareil refus.

Nous avons décidé que la fusion d'institutions bancaires ne tombe pas sous le coup de la loi relative aux enquêtes